



**Mairie de Fressines**

**MAIRIE DE FRESSINES**  
**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 OCTOBRE 2020**

Le treize octobre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 17

Quorum : 10

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, DUPEU Laurent, DURAND Sébastien, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud, POIGNAND Cyrille.

Absent excusé : CHENU Victor.

Absent excusé ayant donné procuration : M. RULLIER David ayant donné pouvoir à GIRAUD Arnaud.

Conseillers municipaux supplémentaires présents : CHAIGNEAU Patrick, Peggy PISSY.

**1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DURAND Sébastien est désigné secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les élus ayant eu le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020 en début de séance, l'approbation de celui-ci est reportée à la prochaine réunion.

**3 - VALIDATION DEVIS TELEPHONIE MOBILE DES AGENTS TECHNIQUES**

Monsieur le maire informe que les téléphones portables des agents techniques ne sont pas assez performants en termes de qualité d'écoute.

Il propose de revoir l'offre mobile avec des téléphones plus performants.

Des devis ont été demandés pour 7 téléphones (5 pour les agents techniques, 1 pour l'école et 1 pour la mairie) :

- Orange propose 7 téléphones pour 69 € + un abonnement mensuel de 116 €
- Altech sécurité propose 7 téléphones pour 196€ + un abonnement mensuel de 89 €
- SBS propose 7 téléphones pour 98 €.

Monsieur le maire indique que finalement seulement 5 téléphones pour les agents techniques sont nécessaires et que notre contrat actuel avec la société SBS est renouvelé pour 3 ans (depuis avril 2020) ; il propose donc de retenir l'offre de SBS et indique que pour la location de 5 téléphones et l'abonnement avec appels illimités vers fixes et mobiles, le coût mensuel sera de 69,95 € HT soit 83,94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de la société SBS pour la location et l'abonnement de 5 téléphones à 83,94 € TTC mensuel et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif au dossier.

#### **4 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE**

Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier de la communauté de communes Mellois en Poitou qui rappelle que 3 communes ont transféré leur compétence scolaire pour l'année 2019-2020 et interroge les communes ayant encore la compétence sur leur positionnement pour un éventuel transfert.

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y a plus que 3 communes sur le mellois à avoir gardé leur compétence école : Fressines, Aigondigné et Beaussais-Vitré.

M.HOARAU demande quel est le risque pour Fressines de garder sa compétence école.

Monsieur le maire répond que si la commune transfère la compétence scolaire il faut aussi transférer les finances ce qui représente à peu près 250 000 €, ainsi que le personnel des écoles. Il précise également que la commune perdra son pouvoir de décision.

Mme RIEUX indique que s'il y a besoin de travaux à l'école comme par exemple changer une ampoule, la commune ne pourra plus le faire.

Monsieur le maire ajoute que la commune ne serait plus décisionnaire et que pour pouvoir faire ce genre de petits travaux il faudrait être conventionné.

Mme LEDOUX précise qu'il y aurait en plus un risque pour les agents de l'école qui pourraient ne plus être nécessairement affectés à l'école de Fressines mais dans une autre école du territoire de la communauté de communes.

Monsieur le maire précise que la commune d'Aigondigné ne transfèrera pas mais qu'il ne connaît pas la position de la commune de Beaussais Vitré.

M.DUPEU demande si le restaurant scolaire serait aussi transféré.

Monsieur le maire indique que oui, le transfert concerne tout le scolaire et le périscolaire.

Mme LEDOUX indique ne pas savoir si la fabrication des repas serait conservée sur place car elle ne sait pas comment la communauté de communes envisage les choses.

Mme RIEUX indique que pour elle il n'y a pas de débat à avoir.

M.DUPEU ajoute que l'école est en bon état et que beaucoup de travaux ont été réalisés.

Mme GONORD interroge sur ce que la commune pourrait perdre à garder la compétence comme par exemple le fait de payer pour la piscine.

Monsieur le maire indique que ce problème a été réglé. Il ajoute que la commune finance l'accès à la base de loisirs qui est de l'ordre de 200 € par classe ainsi que le transport.

Vu l'adoption par le conseil communautaire du 13 novembre 2017 de la compétence scolaire et la définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu le transfert de la compétence scolaire pour la rentrée 2019/2020 à la communauté de communes Mellois en Poitou de 3 communes ;

Considérant la possibilité offerte à chaque commune membre de transférer sa compétence « affaires scolaires » à la communauté de communes Mellois en Poitou, comprenant les quatre points suivants :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Les temps d'activités périscolaires relatifs à la réforme des rythmes scolaires.
- La restauration scolaire.

Considérant la demande de la communauté de commune Mellois en Poitou faite aux communes membres, afin de connaître leur intention de transférer ou non la compétence « affaires scolaires » pour permettre d'anticiper et préparer la future rentrée 2021/2022 ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'intention ou non de transférer la compétence « affaires scolaires ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence « affaires scolaires » à la communauté de communes Mellois en Poitou.

## 5 – PRESENTATION DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL DE LA MANDATURE

Monsieur le maire donne la parole à M. ROUSSEAU pour la présentation du programme environnemental en précisant qu'il s'agit d'un débat d'orientation et que chaque point fera l'objet d'une présentation et d'une validation en séance de conseil municipal.

M. ROUSSEAU présente le programme ci-dessous.

### Lutte contre la pollution et préservation de l'environnement

Thème (Cf. profession de foi)	Quoi ?	Où ?	Qui* et Comment ?	Quand ?	Combien ? (euros)
<b>Identifier et réduire les impacts environnementaux</b>	Réalisation d'un bilan carbone des activités de la commune	-	PR	2020-2022	0
	Compensation de l'empreinte carbone de la commune par une plantation d'arbres et de haies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie champêtre sur le chemin rural sortie rue des Margaudières à la rue des champs Mourier</li> <li>• Arbres sur le terrain de pétanque à la salle des fêtes</li> <li>• 1 cèdre à planter</li> </ul>	Com SE et Régie	2023-2026	?
	Mise en place des conteneurs pour déchets	?	Mellois et Com S-E ?	2020 - 2021	0 ?
	Information sur la STEP et l'assainissement non collectif	-	PR et infos écrites	?	0
	Préservation de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un concours de la maison la mieux fleurie</li> <li>• Présentation de la chasse fressinoise</li> <li>• Présentation de la ZNIEFF communale</li> <li>• Rappel écrit des bonnes conduites environnementales (déchets, bruit, eau, ...)</li> <li>• Au niveau de la Régie, trancher au lieu de broyer les haies : Mutualisation de matériel tranchant avec Aigondigné</li> <li>• Ne plus tailler les haies en période de nidification</li> <li>• Après avoir recensés tous les terrains communaux, les fleurir</li> <li>• Interdire les voitures (sauf riverains et agriculteurs) sur le chemin de terre rue de belle vue (derrière chez Peggy PISSY) et sur les 2 chemins blancs qui partent</li> </ul>	Commune Salle des fêtes Vaumoreau	Com SE ACCA - Cyrille Com SE - Cyrille + Fédé chasseurs 79 (randonnée animée fin d'été) PR sur Fressines infos avec validation de la Com SE	1 fois par an 2021 2021  ?	Prix ? 0 A voir  0

	<p>de la rue de belle vue, voire changer le nom de la voie, Cf. zone urbanisable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des nichoirs</li> <li>• Organiser 1 fois par an un nettoyage de grande ampleur de la commune (soit en marchant avec Leclerc, soit en courant)</li> <li>• Installer plus de poubelles dans la commune</li> </ul> <p>• Arrêter de planter de l'herbe le long des maisons : Règles à définir avec Christophe DECOU</p>	Bois martin D7 : - parking devant chez PR ; - devant la cantine - arrêts de bus			
<b>Sensibiliser les Fressinois à l'Eco-citoyenneté</b>	Conférences publiques :	Salle des fêtes ?	PR	2020-2026 (selon le le 0 (selon le le COVID))	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation environnementale des techniques de dés-herbage ?</li> <li>• Gestion et traitement des déchets fressinois ?</li> <li>• Transition énergétique : Quelles sont les solutions ?</li> </ul>		?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques du potager ?</li> <li>• Apiculture à Fressines ?</li> </ul>	?	MC et Grégoire ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques de taille des arbres ?</li> <li>• Protection des puits fressinois ?</li> </ul>	Salle des fêtes	DC Syndicat du vivier		
	Autres : ?	?	?	?	?
<b>Mettre en valeur la vallée du Lambon</b>	• Nettoyage des rives du Lambon en séparant la récupération des déchets bio et non bio	Le lambon sur Fressines	Com SE, Régie et bénévoles : Substitution de la commission GEMAPI voir des propriétaires article L.215-14 du code de l'environnement, accord de ONEMA service de la DDT ?	?	Frais du matériel
	• Aménagement du Lambon : GEMAPI	Tronçon du lambon ?	Le Mellois et Com SE	?	?
<b>Refaire le balisage des chemins de randonnée</b>	Mise en place d'une signalétique	Commune	Com SE, Régie et les services du département pour inclure ces circuits dans le PDIPR**	?	?
<b>Thème (Cf. profession de foi)</b>	<b>Quoi ?</b>	<b>Où ?</b>	<b>Qui* et Comment ?</b>	<b>Quand ?</b>	<b>Combien ? (euros)</b>
<b>Créer un chemin de randonnée ?</b>	Nouveau chemin de randonnée	Bougouin ? Autre ?	Com SE et Régie	?	0
<b>Créer un « parcours-santé »</b>	Aménagement d'un parcours santé	A partir de la salle des fêtes en empruntant des chemins autour du bourg	Com SE, Assoc EnergyGym et Régie	2022-2026	?

\* : Com SE : Commission Sécurité –Environnement ; NL : Nadine Ledoux ; CD : Christophe Decou ; PF : Patrice Fouché ; DC : David Chollet ; MC : Michel Chaigneau ; PR : Patrick Rousseaux

\*\* : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Il s'en suit un débat qui fait ressortir des points sur lesquels une vigilance devra être apportée :

- plantation des haies qui appartiennent à la commune,
- taille des haies (s'aligner sur la réglementation des agriculteurs),
- circulation rue de Bellevue,

Une demande est faite par M. POIGNAND pour le recensement des arbres remarquables.

## **6 – VALIDATION DE DEVIS**

M. DECOU rappelle que les services techniques ne disposent pas de niveau laser et que les agents l'empruntent à la commune d'Aigondigné lorsqu'ils en ont besoin.

Considérant les travaux en cours et les travaux à venir ainsi que les contraintes d'organisation pour récupérer et rapporter ce matériel à la commune d'Aigondigné lors d'un emprunt, il est proposé au conseil municipal d'investir dans l'achat de ce matériel.

Des devis ont été demandés :

- la société Disko Métal propose un devis d'un montant de 1338,12 € HT soit 1605,74 € TTC.
- la société DMB propose un devis d'un montant de 849 € HT soit 1018,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de la société DMB pour un montant de 849 € HT soit 1018,80 € TTC.

La somme sera prévue au budget.

## **7- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission sécurité/environnement**

Monsieur Rousseaux indique ne rien avoir à ajouter.

### **Commission école**

Mme LEDOUX indique que la table de ping-pong a été installée.

Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu sur les rythmes scolaires concernant les semaines à 4 ou 4,5 jours.

Mme LEDOUX précise qu'il y a eu un vote et que le conseil d'école serait favorable à la semaine à 4 jours mais que c'est le DASEN qui prendra la décision.

Mme MISBERT demande si les parents ont été consultés.

Mme LEDOUX précise que oui.

Monsieur le maire ajoute que concernant les résultats des votes les parents étaient favorables à la semaine à 4,5 jours et les enseignants étaient favorables à la semaine à 4 jours mais que cela ne reste qu'un avis.

Il précise que tout le Mellois souhaite rester à 4,5 jours.

Mme GONORD précise avoir été interrogée par les agents de l'école suite à ce conseil d'école extraordinaire car ils n'avaient pas de retour.

Mme LEDOUX indique avoir une réunion avec les agents de l'école vendredi 16 octobre lors de laquelle elle fera un retour sur ce conseil d'école.

### **Commission information/communication**

Mme GIRAUD indique qu'un Fressines infos est en cours d'élaboration pour une distribution au plus tard le lundi 2 novembre.

Elle précise également qu'un mail sera prochainement envoyé aux associations dans le cadre de la préparation du bulletin municipal.

Mme GIRAUD ajoute que dans le contexte actuel il n'y aura pas de téléthon mais elle s'interroge sur la possibilité de mettre une urne à disposition en mairie pour les dons.

Mme GIRAUD indique qu'une réunion de la commission doit avoir lieu le 14 octobre 2020.

### **Commission CCAS**

Mme BALOTHE indique avoir participé à l'Assemblée générale de Belle et Lambon le 30 septembre. Les comptes sont équilibrés mais il y a beaucoup de mouvements de personnel.

Le pique-nique avec les membres de la table gagnante du repas des aînés de 2020 sera finalement un repas à l'Auberge 1800 à Sainte Néomaye le 15 octobre prochain.

### **Commission voirie/bâtiment**

M.DECOUCO indique avoir reçu de la société Engie une demande pour la pose de 3 groupes électrogènes mais que finalement il y en a au moins 5 de posés :

- 1 au village antenne
- 1 rue des souterrains
- 1 route de Vaumoreau
- 1 rue de la Billaudière
- 1 Clos de la Galinière

Ils doivent normalement fonctionner 1 à 2 jours maximum.

Les riverains ont reçu une information.

Les travaux du parking de la mairie commencent jeudi 15 octobre par la régie pour que l'entreprise Bonneau puisse ensuite intervenir suivant les conditions météorologiques.

Les meubles et les matériaux pour la bibliothèque sont arrivés, une réunion de chantier est à prévoir.

Prochaine réunion de la commission le 5 novembre 2020 il sera notamment question des grands axes pour la voirie et les bâtiments dans les 6 ans à venir.

## **10 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire informe que l'enquête publique concernant la révision N°1 du PLU de Fressines est terminée et qu'il n'y a eu aucune remarque.

Monsieur le maire indique que la communauté de communes Mellois en Poitou lance la discussion sur le PACTE fiscal avec un groupe de travail composé de 12 maires dont 3 issus du Cellois (Celles-Sur-Belle, Aigondigné, Fressines) l'objet étant de travailler sur un rééquilibrage financier. Il précise que 3 réunions sont organisées :

- le 14 octobre,
- le 10 novembre,
- le 15 décembre.

Il indique qu'il participera à chacune d'entre elle en précisant qu'il faut revoir ce pacte et quantifier l'impact du transfert des compétences.

Monsieur le maire invite les membres du conseil à prendre connaissance du document SCOT Mellois en Poitou.

Monsieur le maire informe que le propriétaire des parcelles AH 170 et AH 171 M. JOUVE serait prêt à vendre. Monsieur le maire indique être intéressé pour les acquérir et a demandé une estimation au service des domaines. Le conseil sera informé de la réponse reçue. Monsieur le maire indique également qu'il va rencontrer M. JOUVE lors des vacances de la Toussaint.

Monsieur le maire informe avoir renouvelé les conventions d'utilisation du stade de foot de Fressines avec la commune de Vouillé pour l'association Stade Vouilletais Football et l'Entente Sportive Celles-Verrines.

Monsieur le maire invite les conseillers à prendre connaissance des fiches d'information sur Fressines qu'ils trouveront dans le dossier remis à chacun et propose d'en rediscuter lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire indique avoir reçu une demande de l'association SLCMEP pour l'utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit pour l'organisation d'une réunion sur le pacte fiscal dans son ensemble et sur la taxe d'ordures ménagères.

M.HOARAU demande s'il peut, à titre de citoyen faire un référé auprès du juge administratif alors qu'il est élu.

Monsieur le maire lui répond que oui.

M.HOARAU précise que la taxe foncière a augmenté ainsi que la taxe des ordures ménagères.

Monsieur le maire répond qu'il y a des personnes pour qui cela a baissé et d'autres qui connaissent une augmentation, et que cela dépend de la valeur locative.

Fin de la séance : 22h40

Conseil municipal du 13 octobre 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Excusé pouvoir à M.GIRAUD Arnaud
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		Excusé